

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 juin, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame KHEDDAR Haïate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Procurations a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame VICHERAT Valérie.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration Madame NIANG Kiné.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Madame GUILLOT Jacqueline
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric.
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Monsieur FAISY Fabien.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-067 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants.

Considérant la demande formulée par l'Amicale du Centre d'Animation des Cigognes à Gien qui accueille des habitants de Briare pour solliciter une subvention exceptionnelle dans le

cadre de la réalisation d'un boudrome ;

Considérant la demande de participation financière formulée par la PEP 45 concernant 2 jeunes Briarois qui sont à l'IME de Gien qui vont obtenir une certification qui leur permettra de manipuler un scooter ou une voiturette ;

Considérant la demande de participation financière formulée par l'association AGE-CLIC basée sur Gien, qui accompagne des habitants de Briare, pour financer leurs actions ;

Considérant la demande de participation financière formulée par l'UNC (Union Nationale des Combattants), destinée au financement du centenaire du bleuet de France. Animation mémorielle et pédagogique qui aura lieu le 21 septembre 2025 à Villemandeur ;

Considérant la demande de participation financière formulée par « Les Turbines de Briare » pour les frais d'animations et de visites de l'usine élévatoire qui auront lieu lors des journées du patrimoine les 20 et 21 septembre 2025 ;

Considérant l'intérêt local et la nécessité de soutenir ponctuellement les actions menées par ces associations.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE :

D'attribuer les montants suivants aux associations :

- 1- Attribution de 100 € à l'Amicale du Centre d'Animation des Cigognes à Gien ;
- 2- Attribution de 300 € à la PEP 45 ;
- 3- Attribution de 150 € pour financer les actions d'AGE-CLIC ;
- 4- Attribution de 150 € à l'UNC ;
- 5- Attribution de 700 € aux Turbines de Briare.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le 30 juin 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET